

Charte Installation

Jeunes Agriculteurs Charente-Maritime / Terre Atlantique

Contrat Cap'Avenir - L'accompagnement technique et financier des jeunes agriculteurs

Vous êtes jeune agriculteur, vous êtes installé ou vous voulez vous installer, la Coopérative Terre Atlantique offre des moyens et des moments de partage particuliers, le contrat CAP AVENIR

Le contrat Cap Avenir est un engagement du jeune agriculteur sur l'apport de ses récoltes et sur l'achat des intrants nécessaires aux besoins de son exploitation grandes cultures, vigne ou élevage pour une durée de 4 ans.

Conditions d'accès :

à l'installation : avoir moins de 40 ans et moins de 5 ans d'installation

à l'agrandissement : avoir moins de 40 ans

Cap'Avenir vous garantit un suivi privilégié de votre technicien, une offre sur les Services, ainsi qu'un accompagnement financier au cours des 4 années d'engagement :

L'offre Services :

- ↳ 4 analyses de sols et 2 fourrages, 1 fois dans les 4 premières années de ce contrat.
- ↳ 350 € à valoir sur PPF, Géofolia, ou tout autre service à abonnement avec la Coopérative,
 - 1 fois dans les 4 années de ce contrat.
- ↳ Accès privilégié à la démarche « Atouts Jeunes ».
- ↳ Accès privilégié aux offres de conseil de la Coopérative.

La remise forfaitaire à l'hectare sur les activités « collecte et appro » et à la T. de l'activité « Aliments vrac », selon les critères suivants :

- ↳ 70 % minimum des surfaces d'installation ou du tonnage aliments du JA, sous engagement avec la Coopérative, surfaces hors prairies permanentes.
- ↳ La totalité des surfaces en extension de l'exploitation sous engagement avec la Coopérative, surfaces hors prairies permanentes.

Les remises annuelles forfaitaires sont réglées par chèque au JA en fin de campagne, selon les barèmes annuels suivants :

année 1	30€ / hectare céréales	10€/tonne Aliments vrac	50 € / hectare vigne
année 2	20€ / hectare céréales	7 €/tonne Aliments vrac	40 € / hectare vigne
année 3	15€ / hectare céréales	4 €/tonne Aliments vrac	30 € / hectare vigne
année 4	10€ / hectare céréales	2 €/tonne Aliments vrac	20 € / hectare vigne

Rapprochez-vous des équipes terrain ou de la direction pour partager sur ces possibilités offertes aux jeunes adhérents.

Jeunes Agriculteurs Charente-Maritime s'engage à faire la promotion de la présente charte sur le site installation-agricole.com

Jeunes Agriculteurs Charente-Maritime
3 Bd de Vladimir 17100 SAINTES
Mail : jeunesagriculteurs17@gmail.com
Tél : 06 33 23 36 79

Terre Atlantique
Bel Air, 17400 Saint-Jean-d'Angély
Mail : contact@coopta.fr
Tél : 05 46 32 01